



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

ARRETE DU MAIRE N° 2025/06/264

Service état civil
BD

OBJET : Délégation des fonctions d'officier de l'état civil à Madame Olga KHALDI, conseillère municipale.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en raison de l'empêchement de Madame le Maire, de l'ensemble des adjoints au Maire et de l'indisponibilité de la majorité des conseillers municipaux, il y a lieu de déléguer les fonctions d'officier de l'état civil à un conseiller municipal pour procéder aux mariages devant être célébrés le 14 juin 2025 à 11h et à 11h30.

Considérant que Madame Olga KHALDI, conseillère municipale est disponible pour procéder à ces mariages.

ARRETE

Article 1 : Madame Olga KHALDI, conseillère municipale de la commune de Saint-Cyr-l'École, est déléguée pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en ses lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil de ladite commune pour procéder aux mariages devant être célébrés le 14 juin 2025 à 11h et à 11h30.

Article 2 : Une expédition du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Versailles, remise à Madame Olga KHALDI, conseillère municipale, et annexée au registre de l'état civil de la commune de Saint-Cyr-l'École.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 13 JUIN 2025

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : 13 JUIN 2025
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : 13 JUIN 2025

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 13 juin 2025